

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2025

Etaient présents : Mrs. DEQUESNE, BENOIST, BOULIER, GIBOREAU, LETOUE, SUEUR
Et Mmes LECOMTE-LEHMANN, LELIEVRE, TREBOT

Etaient absents : Mme et Mrs. LABOULLE, COURTOIS, TARLIE, BLOQUEL (pouv à M. DEQUESNE),
DENOYER (pouv à M. SUEUR)

Secrétaire de séance : Mme TREBOT

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2024.

II) LICENCE IV

25-01 Décision concernant la licence IV du Narval

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la liquidation du bar tabac Le Narval et au courrier reçu de Maître Goffart, Commissaire de Justice, le Conseil municipal doit se positionner sur le transfert ou non de la licence IV de l'exploitation.

Monsieur le Maire explique qu'il est favorable au maintien de la licence IV sur la commune afin qu'elle soit exploitée uniquement sur le territoire de Saint-Aubin-le-Cauf au cas où un éventuel repreneur se manifesterait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide le maintien de la licence IV sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-le-Cauf.

25-02 Sauvegarde et protection informatique de la mairie

Dans le cadre du plan France Relance mis en œuvre par le gouvernement, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime a répondu à un appel à projet de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information visant à soutenir les communes dans les acquisitions de solutions simples de cybersécurité. Il s'agit d'apporter une aide financière aux petites structures qui souhaitent élever le niveau de sécurité de leurs outils informatiques et numériques.

L'aide financière est accordée aux collectivités à hauteur de 70% du coût TTC. Pour cela un diagnostic du système informatique de la mairie sera réalisé gratuitement par le Centre de Gestion 76.

La mise en place d'une sauvegarde en ligne de tous les logiciels de la mairie pour une durée de 3 ans s'élève à 904,80 € HT soit 1 085,76 € TTC, subvention non déduite.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Reconnaît la nécessité d'acquérir des solutions de cybersécurité pour la mairie
- Approuve le devis de DVM informatique pour la sauvegarde en ligne et l'installation d'un antivirus pour une période de 3 ans d'un montant de 904,80 € HT soit 1 085,76 € TTC
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander la subvention auprès du CDG 76
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

25-03 SDE76 – Renouvellement de l'adhésion groupement d'achat d'électricité 2026 -2029

Le conseil municipal

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-le-Cauf au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire de la commune à signer la convention ci-jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Aubin-le-Cauf est partie prenante,
- **Décide**, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

V)

HYDRANTS

25-04 Travaux de mise aux normes des hydrants

Monsieur le Maire explique que, suite au contrôle des hydrants sur toute la commune en fin d'année 2024, des travaux de réparation sont à prévoir à trois endroits :

- PI N°1 terre des près de Dampierre ZI
- PI N°3 rue Lamazière
- PI N°4 rue Claude Groulard

La dépense s'élève à 2 323,38 € HT soit 2 788,06 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité d'effectuer les travaux de réparation sur les poteaux incendie concernés
- Approuve le devis de Véolia d'un montant de 2 323,38 € HT soit 2 788,06 € TTC
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

X) QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 52.

C. DEQUESNE	D. BENOIST	E. BLOQUEL POUVOIR	P. BOULIER
D. COURTOIS ABSENT	F. DENOYER POUVOIR	T. GIBOREAU	E. LABOULLE ABSENTE
C. LECOMTE-LEHMANN	C. LELIEVRE	C. LETOUE	JM. SUEUR
M. TARLIÉ ABSENT	MC. TRÉBOT		